RÈGLEMENT N° 2016-363

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – AGRANDIS SEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE 735 C

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone commerciale 735 C à même une partie de l'actuelle zone résidentielle 733 R pour des fins de concordance avec le plan d'urbanisme suite à l'adoption du règlement n° 2016-352 « Règlement modifiant le plan d'urbanisme n° 2007-102 – Agrandissement de l'aire d'affectation CV – Secteur du Vieux-Quai »;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Guy Berthe pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 8 août 2016;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
- **2.** Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;
- **3.** Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'agrandir la zone commerciale 735 C à même une partie de l'actuelle zone résidentielle 733 R;
- **4.** La zone commerciale 735 C est agrandie à partir d'une partie du lot connu et désigné comme étant le lot n° 2 828 546 du cadastre du Québec, lequel illustré en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante;
- 5. L'extrait du Plan de zonage n° 2729, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du règlement de zonage, est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante;
- 6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ le 23 mai 2016
 - AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ 1^{er} juin 2012
 - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE 22 juin 2016
 - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ 27 juin 2016
 - AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PUBLIÉ le 13 juin 2016
 - AVIS DE MOTION DONNÉ le 8 août 2016
 - RÈGLEMENT ADOPTÉ le 12 septembre 2016
 - CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ le 22 septembre 2016
 - AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ le 5 octobre 2016
 - ENTRÉE EN VIGUEUR le 22 septembre 2016

Règlement n° 2016-363 (suite)

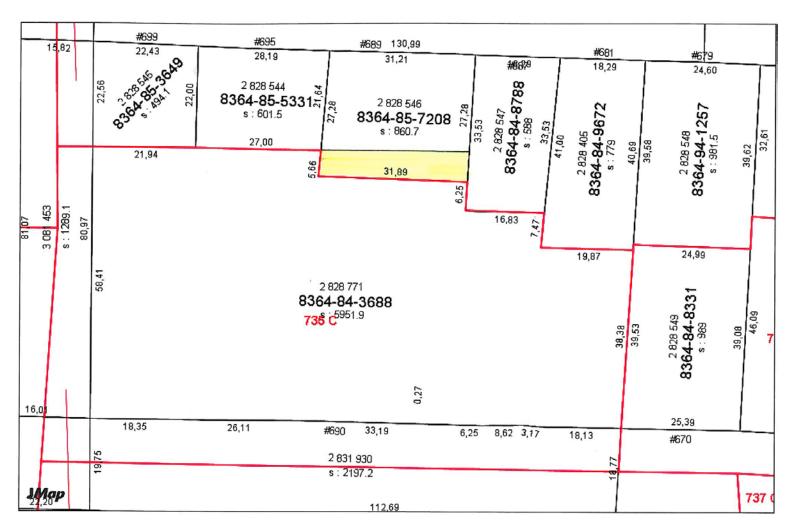
(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME		
Greffière		

Règlement n° 2016-363 (suite)

ANNEXE A PLAN



Sept-Iles- 97007

Producteur: Mathieu Archambault

Date: 05/01/2016 1:624

Règlement n° 2016-363 (suite)

ANNEXE B EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE

